

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1226

25 avril 2016

### SOMMAIRE

80137 Corporation S.à r.l. ....	58847	ArCoWave SA .....	58808
Aabar Trading S.à r.l. ....	58810	Avendor Holding S.à r.l. ....	58809
Aberdeen European Shopping Property Fund .....	58810	CB Spirits Holdings S.à r.l. ....	58805
Accudyne Industries Acquisition S.à r.l. ....	58810	CEE Finance S.à r.l. ....	58805
Adviser I Funds .....	58809	Citadel Multi-Strategy Equities S.à r.l. ....	58804
Agricultural Bank of China (Luxembourg) S.A. ....	58811	Delphina Ventures S.A. ....	58805
AIPP Pooling I S.A. ....	58809	Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l. ...	58811
Akina (Luxembourg) ....	58811	Ecotropic Consulting S.A. ....	58806
AMP Capital Investors (IDF III EUR No. 1) S.à r.l. ....	58810	Encorp Capital S.A. ....	58806
AMP Capital Investors (IDF III USD No. 1) S. à r. l. ....	58804	Energreen Investment Europe S.A. ....	58806
AMP Capital Investors (IDF III USD No.2) S.à r.l. ....	58804	EQT Management S.à r.l. ....	58807
Anadarko LMM S.à r.l. ....	58807	FAH - Harwich (EC & LD) S.à r.l. ....	58837
Anadarko Mexico S.à r.l. ....	58807	Food Delivery Holding 5 S.à r.l. ....	58847
Andy Schleck Cycles - Delvaux - Schleck Asso- ciates SARL .....	58808	François 1er S.à r.l. ....	58815
Arbelan S.à r.l. ....	58808	Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à r.l. ....	58802
		Risk Dynamics S.à r.l. ....	58829
		Santa Lucia Luxembourg S.A. ....	58848
		Sherpa S.A. ....	58848
		Sysco Canada Holdings S.à r.l. ....	58848

**Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.395.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ingersoll-Rand plc, a public company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 170/175 Lakeview Drive, Airside Business Park, Swords, Co. Dublin, Ireland (the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à r.l., having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.395, and having a share capital of USD 3,000,000.

II. The share capital of the Company currently amounts to USD 3,000,000 (three million United States Dollars) represented by 120,000 (one hundred twenty thousand) shares, having a par value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each.

III. The Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Company's articles of association and the Company's financial situation.

IV. The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

V. The Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

VI. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that it will receive all the outstanding assets of the Company, and that, except for the liability in the amount of USD 854,164,744.93 owed by the Company to IR Gibraltar Holding, which will be distributed to and which will become a liability of the Sole Shareholder, all known liabilities of the Company have either been settled or provisions have been set up to cover their payment. The Sole Shareholder acknowledges that these provisions and any unexpected liability will be taken on by it.

VII. The Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated the date of this Deed.

VIII. The Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor.

IX. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of today.

X. The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

XI. the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Capita Asset Services and of the undersigned notary, each of them acting individually:

a. to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company; and

b. to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation

XII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years from the date of publication of this deed at the following address: 9, Allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg, L-2520, Luxembourg, and the Sole Shareholder resolves to pay any and all costs associated with the liquidation.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand Euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour de janvier.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ingersoll-Rand plc, une société anonyme (public company) constituée selon le droit d'Irlande, dont le siège social est établi au 170/175 Lakeview Drive, Airside Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, résidant professionnellement au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actuel Associé Unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois connue sous la raison sociale Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à r.l., dont le siège social est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS Luxembourg) sous le numéro B 134.395 et disposant d'un capital social de USD 3.000.000.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 3.000.000 (trois millions de dollars américains) représenté par 120.000 (cent vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune.

III. L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la Société ainsi que de sa situation financière.

IV. L'Associé Unique décide de la dissolution de la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation (liquidation volontaire);

V. L'Associé Unique décide d'agir en qualité de liquidateur de la Société;

VI. L'Associé Unique, en qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société, qu'à l'exception d'une dette d'un montant de USD 854.164.744,93 due par la Société à IR Gibraltar Holding, qui sera distribuée à et à la charge de l'Associé Unique, tout le passif connu de la Société a soit été réglé ou provisionné afin d'en couvrir le remboursement. L'Associé Unique prend acte que ces provisions ainsi que toute dette inattendue seront à sa charge.

VII. L'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés à la date du présent Acte.

VIII. L'Associé Unique renonce à la désignation d'un commissaire à la liquidation.

IX. L'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société liquidée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

X. L'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par les présentes liquidée et la liquidation est clôturée;

XI. L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé du cabinet Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et tout employé de Capita Asset Services et du notaire instrumentant, chacun agissant individuellement;

a. afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de compléter et déposer toute déclaration fiscale en souffrance de la Société; et

b. afin d'entreprendre toutes les formalités nécessaires concernant le dépôt des comptes et clôturer la liquidation de la Société,

ces pouvoirs prenant fin un an après la clôture de la liquidation de la Société

XII. Les livres et documents comptables de la Société liquidée seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, l'Associé unique prend en charge tous les coûts afférents à la liquidation.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille Euros (EUR 1.000.-).

Aucun autre point n'étant porté à l'assemblée, celle-ci est dès lors levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la partie comparante, celle-ci le signe avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 février 2016. Relation: GAC/2016/906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065277/117.

(160026824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

**AMP Capital Investors (IDF III USD No. 1) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 201.206.

—  
EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Ritz, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Mme Emma Haight, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.
- M. Roopa Murthy, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BX Londres, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au immédiat, et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067815/18.

(160030947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**AMP Capital Investors (IDF III USD No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 201.218.

—  
EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Ritz, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Mme Emma Haight, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.
- M. Roopa Murthy, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BX Londres, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au immédiat, et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067816/18.

(160030946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**Citadel Multi-Strategy Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.797.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> février 2016, l'associé unique de la Société, GEDS Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, ayant un capital social de EUR 250.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183750 a changé sa dénomination en MSES Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Citadel Multi-Strategy Equities S.à r.l.*

Référence de publication: 2016067899/14.

(160030911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**CB Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.222.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 22 janvier 2016, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Michael Lurie, né le 13 mars 1968 à Chicago, États-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 11, rue Kaltacht, 2510 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Nicolas Susgin, gérant de catégorie A;
- Stéphanie Henrard, gérant de catégorie A;
- Perry R. Humphrey, gérant de catégorie B;
- Christopher Lee Stenzel, gérant de catégorie B; et
- Michael Lurie, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067929/21.

(160031220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**CEE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.899.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 17 février 2016*

1. L'associé unique a décidé de nommer comme commissaire aux comptes de la Société KPMG Luxembourg, Société Coopérative, avec siège sociale au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 8 février 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067932/12.

(160031236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Delphina Ventures S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.340.

—  
Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Delphina Ventures S.A., 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a pris fin en date du 17 Février 2016 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 17 Février 2016.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016067982/12.

(160030493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Ecotropic Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.130.

---

EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société ECOTROPIC CONSULTING S.A. en date du 10 février 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068008/15.

(160030597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Encorp Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 196.488.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 février 2016 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- La démission de Monsieur Alexandre Taskiran de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- Est coopté en son remplacement Monsieur Vishal SOOKLOLL, employé privé, né le 14 juin 1975 à Goodlands (République de Maurice), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet 23 décembre 2015. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

- La démission de Mademoiselle Anaïs Bernhardt de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 16 février 2016.

- Est coopté en son remplacement Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie) le 7 avril 1975, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de la Société à la date de ce jour. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENCORP CAPITAL S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068012/21.

(160030459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Energreen Investment Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 159.588.

---

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que l'assemblée générale de la société a décidé à l'unanimité le 16 février 2016 de révoquer le mandat du liquidateur en fonction et de nommer la personne suivante en tant que liquidateur de la société:

Energos International Corp, une société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social à la Plaza Comercial San Fernando, 1<sup>er</sup> étage, bureau n° 41, Via España, quartier La Loma, arrondissement Pueblo Nuevo, Panama, Panama, inscrite au Registre public de Panama sous le numéro 797562.

Il convient de noter que le liquidateur a toujours les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de cette loi et que le liquidateur représente et engage la société et dispose du pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

*Pour la société*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016068013/20.

(160030551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**EQT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.067.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 17 février 2016, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Anders Jonas Andersson de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur John Lhoest, né le 12 août 1984 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016 et pour une durée illimitée.

Monsieur Kart Heinz Horrer, gérant de la société, a établi son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame Andrea Neuböck-Escher, gérant de la société, a établi son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016068015/22.

(160030812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Anadarko LMM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.870.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers que suite à l'absorption de l'associé unique de la Société, les informations concernant celui-ci seront désormais comme suit:

Kerr-McGee Worldwide Corporation, une société enregistrée auprès du registre de commerce du Delaware sous la référence 3574652, dont le siège social est au 123 Robert S. Kerr Avenue; Oklahoma City, 73102; U.S.A.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2016.

Xavier De Cillia

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2016067773/15.

(160030508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Anadarko Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.858.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers que suite à l'absorption de l'associé unique de la Société, les informations concernant celui-ci seront désormais comme suit:

Kerr-McGee Worldwide Corporation, une société enregistrée auprès du registre de commerce du Delaware sous la référence 3574652, dont le siège social est au 123 Robert S. Kerr Avenue; Oklahoma City, 73102; U.S.A.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2016.

Xavier De Cillia

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2016067774/15.

(160030506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Andy Schleck Cycles - Delvaux - Schleck Associates SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5972 Itzig, 2, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 194.845.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion des associés tenue en date du 11 février 2016 que:

- Le siège social de la société est transféré de 11, rue de Contern L-5955 Itzig à 2, rue des Près L-5972 Itzig

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016067776/11.

(160031172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Arbelan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.765.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 février 2016*

L'associé unique décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat en remplacement de la société Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016067777/18.

(160030719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**ArCoWave SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.840.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 février 2016*

Le Conseil d'administration décide de nommer Coficom Trust S.à r.l. avec siège social au 50, Esplanade, L-9227 Diekirch (RCS Luxembourg B153.931) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Diekirch, le 18 février 2016.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2016067781/17.

(160030765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---



**Avendor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.563.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique du 20 novembre 2015*

Décision de transférer le siège social de la société du 204, route d'Arlon L-8010 Strassen au 47, route d'Arlon L-8009 Strassen

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016067783/12.

(160030880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 74.992.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 11. Februar 2016 um 12.00 Uhr am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher abgehalten wurde.*

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt KPMG Luxembourg Société coopérative, Handelsregisternummer B149133, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. September 2015 - 31. August 2016.

Luxemburg, den 11. Februar 2016.

Référence de publication: 2016067792/14.

(160030780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 15 février 2016, l' actionnaire de AIPP Pooling I S.A. décide d'accepter la démission de Mr Robert Harmzen de son poste d'administrateur de catégorie B de la société avec effet au 30 juin 2015, et décide de nommer Mr Sten Olsson, né le 2 octobre 1953 à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle à Idungatan 1B, 11345 Stockholm, Suède, comme administrateur de catégorie B de la société avec effet au 15 février 2016, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

*Administrateur de Catégorie A:*

- Mme Elisabeth Weiland;
- Mr Paul King.

*Administrateur de Catégorie B:*

- Mme Birgitta Stenmark;
- Mr Sten Olsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

AIPP Pooling I S.A.

Référence de publication: 2016067801/23.

(160030967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**AMP Capital Investors (IDF III EUR No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 201.110.

—  
EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

La démission de M. Wim Ritz, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

La démission de Mme Emma Haight, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;

Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

- M. Roopa Murthy, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BX Londres, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au immédiat, et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067811/18.

(160030935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Aabar Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edouard Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 169.173.

—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Freddy Julien E. De Petter, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 31 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067756/14.

(160030381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Aberdeen European Shopping Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.914.

—  
*Extrait rectificatif sur dépôt L160020160 du 02/02/2016*

Le dépôt numéro L160020160 du 2 février 2016 indique que ce dépôt a été effectué par Aberdeen Global Services S.A. en tant qu'agent domiciliaire.

Toutefois, ce dépôt comporte une erreur matérielle car il convient de lire en lieu et place "Pour le compte de Aberdeen European Shopping Property Fund".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067757/15.

(160031213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Accudyne Industries Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.015.358,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 169.083.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 15 février 2016*

1. La démission du gérant de catégorie B, Monsieur Mark Hersee, demeurant professionnellement au 40, Portman Square, GB-W1H 6DA Londres, Royaume-Uni, avec effet au 15 février 2016, est acceptée.

2. Monsieur Paolo Notarnicola, né le 31 octobre 1974, à Taranto, Italie, demeurant professionnellement au 650 Madison Avenue, 15<sup>ème</sup> étage, NY 10022 New York, États-Unis, est nommé comme gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 février 2016. Son mandat est d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016067758/17.

(160030864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Agricultural Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 192.273.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Bingkai Zheng, administrateur de la Société, est la suivante: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE  
Agricultural Bank of China (Luxembourg) S.A.  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016067762/13.

(160030757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Akina (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.211.

Il est porté à la connaissance du public que M. Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, résidant au 1, rue Josy Printz, L-5841 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 30 décembre 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Yvonne Stillhart, administrateur;
- M. Russell Proffitt-Perchard, administrateur; et
- M. Philip Bolton, administrateur.

Il convient de noter que la Société est représentée et engagée vis-à-vis des tiers par le conseil d'administration ou par la signature conjointe de deux administrateurs. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spécifiques ont été délégués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067764/19.

(160030446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

---

**Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.485.125,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.154.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of January.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

Dominion Diamond Holdings Ltd, a company, organized and existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 802, 5201-50<sup>th</sup> Avenue, Yellowknife, NT X1A 3S9 and registered with the Corporate Registries of the Government of the Northwest Territories;

here represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. Dominion Diamond Holdings Ltd, aforementioned, is currently the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 84.154, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, then notary, residing in Hesperange, on 4 October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 310, on 25 February 2002 (the “Company”).

II. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1897, on 6 August 2013 (the “Articles”).

III. That the share capital currently amounts to four million nine hundred twenty-one thousand eight hundred Euros (EUR 4,921,800) represented by one hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-two (196,872) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.

IV. That the Sole Shareholder holds two hundred eighty-seven thousand one hundred sixty-two (287,162) shares (the “DDMNV Shares”) in Dominion Diamond Marketing N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap), organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 15, Schupstraat, B-2018 Antwerpen, Belgium and registered with the Belgian Register of Companies of Antwerp under number 0463.100.863.

V. That the whole share capital of the Company is duly present or represented to deliberate validly on the items of the agenda of the present meeting, which is the following:

#### *Agenda*

1) Waiving of prior convening notice right.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of sixteen million five hundred sixty-three thousand three hundred twenty-five Euros (EUR 16,563,325), so as to raise it from its current amount of four million nine hundred twenty-one thousand eight hundred Euros (EUR 4,921,800) to twenty-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 21,485,125) by the issuance of six hundred sixty-two thousand five hundred thirty-three (662,533) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, subject to the payment of a share premium attached to the shares amounting to thirteen Euros ninety-two cents (EUR 13.92).

3) Subscription and full payment of the newly issued shares of the Company by way of a contribution in kind.

4) Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contribution.

5) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.

6) Miscellaneous.

VI. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixteen million five hundred sixty-three thousand three hundred twenty-five Euros (EUR 16,563,325.-) in order to raise it from its current amount of four million nine hundred twenty-one thousand eight hundred Euros (EUR 4,921,800.-) to twenty-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 21,485,125.-) by the issuance of six hundred sixty-two thousand five hundred thirty-three (662,533) new shares (the “New Shares”) to the Sole Shareholder, subject to the payment in kind consisting in the DDMNV Shares and the payment of a share premium linked to the New Shares amounting to thirteen Euros and ninety-two cents (EUR 13.92) (the “Share Premium”) (the “Contribution”).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to and entirely pay-up the New Shares and the Share Premium, having an aggregate value of sixteen million five hundred sixty-three thousand three hundred thirty-eight Euros and ninety-two cents (EUR 16,563,338.92) through the Contribution.

#### *Third resolution*

##### *Valuation*

The net value of the Contribution, which is declared to be sixteen million five hundred sixty-three thousand three hundred thirty-eight Euros ninety-two cents (EUR 16,563,338.92) being the Euro equivalent of seventeen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred thirty-seven US Dollars (USD 17,999,937.-) based on the USD/EUR exchange rate published by the Bank of Canada on 27 January 2016 (i.e.: 0.9202), pursuant to which one US Dollar (USD 1) equals to round up of nine thousand two hundred two Euro cents (EUR 0.9202), has been approved by the board of managers of the Company, pursuant to a statement of value dated 28 January 2016, whereby the board of managers of the Company acknowledged having been previously informed, to the extent of their responsibility, to be legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, and which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

The statement of value declares and the Sole Shareholder confirms that:

- The Sole Shareholder is the sole legal owner of the DDMNV Shares.
- The DDMNV Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any third party rights.
- The DDMNV Shares are not the object of a dispute or claim.
- The DDMNV Shares are freely transferable, with all rights attached thereto.

*Evidence of the contributions' existence*

Proof of the existence and the value of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Fourth resolution*

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 21,485,125) represented by eight hundred fifty nine thousand four hundred five (859,405) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.”

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand eight hundred Euros (EUR 5,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu*

Dominion Diamond Holdings Ltd, une société constituée et régie suivant les lois du Canada, ayant son siège social au 802 Suite, 5201-50<sup>th</sup> Avenue, Yellowknife, NT X1A 3S9 et inscrite auprès du Registre des Sociétés du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (Corporate Registries of the Government of the Northwest Territories);

ici représentée par M. Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée par son mandataire a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Dominion Diamond Holdings Ltd, décrite ci-dessus, est l'associé unique (l'“Associé Unique”) de Dominion Diamond (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.154, constituée par un acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310, le 25 février 2002 (la “Société”).

II. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1897, le 6 août 2013 (les “Statuts”).

III. Que le capital social actuel s'élève à ce jour à quatre millions neuf cent vingt-et-un mille huit cents Euros (4.921.800 EUR) représentés par cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-douze (196.872) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'Associé Unique détient deux cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-deux (287.162) parts sociales (les “Parts Sociales DDMNV”) dans Dominion Diamond Marketing N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap), constituée et régie suivant les lois de la Belgique, ayant son siège social au 15 Schupstraat, B-2018 Anvers, Belgique et inscrite auprès du Registre Belge de Sociétés d'Anvers sous le numéro 0463.100.863.

V. Que l'ensemble du capital social de la Société est présent ou représentée afin de délibérer valablement sur les sujets de l'ordre du jour de la présente assemblée, qui est comme suit:

### *Ordre du jour*

1) Renonciation au droit de convocation préalable.

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de seize millions cinq cent soixante-trois mille trois cent vingt-cinq Euros (16.563.325 EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent vingt-et-un mille huit cents Euros (4.921.800 EUR) à vingt-et-un millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq Euros (21.485.125 EUR) par l'émission de six cent soixante-deux mille cinq cent trente-trois (662.533) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR), avec paiement d'une prime d'émission liée aux parts sociales d'un montant de treize Euros et quatre-vingt-douze cents (13,92 EUR).

3) Souscription et paiement intégral des nouvelles parts sociales de la Société par le biais d'un apport en nature.

4) Considération de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de l'Apport.

5) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

6) Divers.

VI. En conséquence de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize millions cinq cent soixante-trois mille trois cent vingt-cinq Euros (16.563.325.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent vingt-et-un mille huit cents Euros (4.921.800.- EUR) à vingt-et-un millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq Euros (21.485.125.-EUR) par l'émission de six cent soixante-deux mille cinq cent trente-trois (662.533) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») à l'Associé Unique, par un paiement en nature consistant dans les Parts Sociales DDMNV et du paiement d'une prime d'émission liée aux Nouvelles Parts d'un montant de treize Euros et quatre-vingt-douze centimes (13,92 EUR) (la «Prime d'Emission») (l'«Apport»).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, à travers son mandataire, déclare qu'il souscrit et paie intégralement les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission, ayant une valeur totale de seize millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (16.563.338,92 EUR), par le biais de l'Apport.

#### *Troisième résolution*

##### *Évaluation*

La valeur nette de l'Apport, déclarée comme étant de seize millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (16.563.338,92 EUR) étant l'équivalent en Euro de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-sept Dollars US (17.999.937 USD) en utilisant le taux de change indiqué par la Banque de Canada en date du 27 janvier 2016 (0.9202), selon lequel un Dollars US (1 USD) équivaut à un arrondi de neuf mille deux cent deux centimes d'Euro (0.9202 EUR), a été acceptée par l'organe de gestion de la Société dans le cadre d'une déclaration de valeur datée du 28 janvier 2016, dans laquelle les gérants de la Société reconnaissent avoir été informés au préalable de l'étendue de leur responsabilité, et d'être légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, qui a été remise au notaire qui l'a expressément reconnue.

Le certificat de valeur déclare et l'Associé Unique confirme que:

- L'Associé Unique est le seul propriétaire légal des Parts Sociales DDMNV.
- Les Parts Sociales DDMNV sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.
- Les Parts Sociales DDMNV ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice.
- Les Parts Sociales DDMNV sont librement transmissibles, incluant tous droits y rattachés.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport furent données au notaire instrumentant, qui l'a expressément reconnue.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'augmentation de capital social de la Société telle qu'indiquée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-et-un millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq Euros (21.485.125 EUR) représenté par huit cent cinquante-neuf mille quatre cent cinq (859.405) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ cinq mille huit cents Euros (5.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3690. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 08 février 2016.

Référence de publication: 2016062919/191.

(160024763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

**François 1er S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 203.520.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of January.

Before us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Best Value Europe I Platform S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register; (RC B203.320)

here represented by Mr. Rüdiger Sailer, lawyer, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "François 1<sup>er</sup> S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company is a real estate company in accordance with §§ 234 et seq. of the German Capital Investment Code (the "CIC") and therefore subject to the provisions of the CIC. Its corporate object is limited to those activities which HANSAINVEST Hanseatische Investment- Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("HANSAINVEST") may exercise for the account of the special Alternative Investment Fund with fixed investment rules with investment focus on immovable property with the name "Best Value Europe I" (the "Fund").

Therefore, the corporate object of the Company is the acquisition, holding, management and sale of real estate, which may be acquired by HANSAINVEST for the account of the Fund according to §§ 231 et seq. CIC as well as according to the Fund's investment rules, and the acquisition holding, management and sale of participations in other real estate companies according to §§ 234 et seq. CIC, the objective of which is limited to those activities which HANSAINVEST may exercise for the account of the Fund in accordance with the CIC, as well as the applicable investment rules of the Fund.

3.2. The Company may, in accordance with § 235 Par. 1 Nr. 2 and § 231 Par. 3 CIC, acquire goods which are necessary for the management of its assets. The acquisition of an immovable property is only permitted if the immovable property was previously subject to a valuation by the competent valuator(s) appointed by HANSAINVEST. The acquisition of a participation in a real estate company is furthermore only permitted if the participation was previously subject to a valuation by an auditor as defined in § 319 Par. 1 of the German Commercial Code.

3.3. The Company will deposit all payments which HANSAINVEST, acting for the account of the Fund is entitled to receive, as well as gains on liquidation and other amounts which HANSAINVEST acting for the account of the Fund is entitled to receive, without undue delay into the Fund's account in accordance with § 83 Par. 6 Sentence 2 CIC.

3.4. Within the limitations of the CIC, the Company may borrow in any form except by way of public offer. Subject to the limitations of the CIC, it may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. Subject to the limitations of the CIC, the Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. Subject to the limitations of the CIC, the Company is permitted to take up and hold loans as well as to use securities (also in the form of a security right or encumbrance on real property) as collateral when intending to acquire assets.

3.5. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may conduct all business transactions and may take all measures which are required in view of achieving the purpose as detailed above, in so far as these are permitted in accordance with the CIC and the applicable investment rules of the Fund.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

## **II. Capital - Corporate Units**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand four hundred Euros (EUR 13,400), represented by:

- One thousand two hundred fifty (1,250) class A corporate units (the "Class A Units");
- Ten (10) class B corporate units (the "Class B Units");
- Ten (10) class C corporate units (the "Class C Units");
- Ten (10) class D corporate units (the "Class D Units");
- Ten (10) class E corporate units (the "Class E Units");
- Ten (10) class F corporate units (the "Class F Units");
- Ten (10) class G corporate units (the "Class G Units");
- Ten (10) class H corporate units (the "Class H Units");
- Ten (10) class I corporate units (the "Class I Units");
- Ten (10) class J corporate units (the "Class J Units");

all having a par value of ten Euros (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.2.1. The corporate capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Units provided that this cancellation concerns the entirety of Units in issue in one or several classes of Units.

Such repurchases and cancellations of classes of Units shall be made in reverse alphabetic order (starting with the Class J Units).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Units, the holders of Units of the repurchased and cancelled class of Units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Unit for each Unit of the relevant class held by them which is repurchased and cancelled.

5.2.2. The Cancellation Value Per Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Units in issue in the class of Units which is repurchased and cancelled.



5.2.3. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the members on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount of the relevant class of Units at the time of the cancellation of the relevant class of Units unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.2.4. Upon the repurchase and cancellation of the Units of the relevant class of Units, the Cancellation Value Per Unit will become due and payable by the Company.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Unit is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the members, or the Board as the case may be.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means (without double counting) the total amount of net profits attributable to a class of Units of the Company (including carried forward profits) to the extent the members holding Units of said class of Units would have been entitled to dividend distributions, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Units to be cancelled, to the extent this reduction corresponds to available amounts in accordance with Law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Units (including carried forward profits as determined for the relevant class of Units);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Units to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with Law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

-"Cancellation Value Per Unit" means the cancellation amount per Unit to be paid to a member of a repurchased and cancelled Unit.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Units.

-"Total Cancellation Amount" means the aggregate amount to be paid as the repurchase price for all the Units of a class of Units which are repurchased and cancelled.

-"Units" means each share of the Company, having a par value of ten Euro (EUR 10) each."

#### **Art. 6. Corporate units.**

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties within the limitations of clause 6.5 and following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

6.5. In so far and as long as the participations of HANSAINVEST are held for the account of the Fund, any disposition over the shares (or parts thereof) belonging to HANSAINVEST is only permitted with the prior approval given by the depositary appointed by HANSAINVEST in accordance with §§ 80 et seq. CIC for the Fund (§ 84 Par. 1 Nr. 5 CIC) (the "Depositary"). The same applies to any encumbrance of shares, the granting of a sub-participation in a share and the disposal of separate rights and claims resulting from the corporate relationship. In addition, dispositions over the Company's assets require the approval of the Depositary.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office.

The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board”). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the “Category A Managers”) and category B managers (the “Category B Managers”).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding.

The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers and indemnification.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

10.2. Subject to Article 10.3, but without prejudice to any indemnity to which a relevant manager is otherwise entitled:

(a) each relevant manager shall be indemnified out of the company's assets against all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him as a relevant manager in the actual or purported execution and/or discharge of his duties, or in relation to them and including (in each case) any liability incurred by him in defending any civil or criminal proceedings, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or the proceedings are otherwise disposed of without any finding or admission of any material breach of duty on his part or in connection with any application in which the court grants him, in his capacity as a relevant manager, relief from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the Company's (or any associated company's) affairs; and

(b) the Company may provide any relevant manager with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him in connection with any proceedings or application referred to in Article 10.2(a) and otherwise may take any action to enable any such relevant manager to avoid incurring such expenditure.

10.3. This article does not authorise any indemnity which would be prohibited or rendered void by any provision of applicable law; the foregoing shall in particular apply in respect of the limitations of the CIC applicable to the Company.

10.4. The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the Company, for the benefit of any relevant manager in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by a relevant manager in connection with that relevant manager's duties or powers in relation to the Company, and any associated company.

10.5. In this article:

(a) companies are associated if one is a subsidiary of the other or both are subsidiaries of the same body corporate; and

(b) a "manager" means any manager or de facto manager (or former manager or other de facto manager) of the Company or an associated company.

**IV. Member(s)****Art. 11. General meetings of members and members circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

Changes in the articles of association of the Company require the approval of the Depositary.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

**Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of July of each year and ends on the thirtieth (30) of June of the next year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

**Art. 14. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

14.4. The Company makes available to HANSAINVEST and to the Depositary monthly statements of assets which meet the requirements defined by § 249 Par. 2 and 3 CIC. The shareholders shall receive annual accounts on each reporting date. The annual financial statement is to be audited by an auditor and to be furnished with an auditor's confirmation certificate.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

All the distributions shall be made in accordance with the following order:

- the holders of class A Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the class A Units held by them, then,
- the holders of class B Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the class B Units held by them, then,
- the holders of class C Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class C Units held by them, then,
- the holders of class D Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class D Units held by them, then,
- the holders of class E Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class E Units held by them, then,
- the holders of class F Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class F Units held by them, then,
- the holders of class G Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class G Units held by them, then,
- the holders of class H Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class H Units held by them, then,
- the holders of class I Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class I Units, and then,

- The balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J units, then if no Class J units are in existence, Class I units and in such continuation until only class A units are in existence).

Should the whole last outstanding class of Units (by reverse alphabetical order, e.g. Class J Units) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Units in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares if Class J Units has been cancelled).

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

## VII. General provisions

### Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on June 30, 2016.

### *Subscription and Payment*

Best Value Europe I Platform S.à r.l. pre-named, subscribes to:

- the one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Units;
- the ten (10) Class B Units;
- the ten (10) Class C Units;
- the ten (10) Class D Units;
- the ten (10) Class E Units;
- the ten (10) Class F Units;
- the ten (10) Class G Units;
- the ten (10) Class H Units;
- the ten (10) Class I Units;
- the ten (10) Class J Units.

The amount of thirteen thousand four hundred Euros (EUR 13,400) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Mr. Oliver Brinks, born in Hamburg (Germany), on September 20<sup>th</sup>, 1967, with professional address at Kapstadtring 8, D-22297 Hamburg, Germany, as category A manager of the Company.

b.- Mr. Sansal Ozdemir, born in Cankay (Turkey), on March 31<sup>st</sup>, 1973, with professional address at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Best Value Europe I Platform S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, (RC B203.320)

ici représentée par M. Rüdiger Sailer, avocat, demeurant professionnellement à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "François 1<sup>er</sup> S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société est une société immobilière conformément aux §§ 234 et suivants du Code d'Investissement des Capitaux allemand (le «CIC»), et dès lors est assujettie aux dispositions du CIC. Son objet social est limité aux activités que HANSAINVEST Hanseatische Investment-Gesellschaft mit beschränkter Haftung («HANSAINVEST») peut exercer pour le compte du fond commun de placement de valeur mobilière spécialisé avec des règles d'investissement axées sur l'investissement de propriété immobilière ayant le nom «Best Value Europe I» (le «Fond»).

Dès lors, la Société a pour objet social l'acquisition, la détention, la gestion et la vente de biens immobiliers, qui peuvent être acquis par HANSAINVEST pour le compte du Fond, conformément aux §§ 231 et suivants CIC, ainsi qu'aux règles d'investissement applicables au Fond, et l'acquisition, la détention, la gestion et la vente de participations dans d'autres

sociétés immobilières conformément au §§ 234 et s. CIC, dont l'objet est limité aux activités que HANSAINVEST peut exercer pour le compte du Fond conformément avec le CIC, ainsi que les règles d'investissement applicables au Fond.

3.2. La Société peut, en application du § 235 Par. 1, n<sup>o</sup>2 et le § 231 Par. 3 CIC, acquérir des biens qui sont nécessaires à la gestion de ses actifs. L'acquisition d'un bien immeuble est permise, si le bien a fait l'objet d'une évaluation préalable par ou pour le(s) évaluateur(s) compétent(s) nommé par HANSAINVEST. L'acquisition d'une participation dans une société immobilière est par ailleurs seulement autorisée si la participation a été évaluée au préalable par un auditeur tel que défini au § 319 Par. 1 du Code de commerce allemand.

3.3. La Société versera tous les paiements auxquels HANSAINVEST, agissant pour le compte du Fond, est en droit de recevoir, ainsi que les gains sur liquidation et autres gains auxquels HANSAINVEST, agissant pour le compte du Fond est en droit de recevoir, sans délai excessif, sur le compte du Fond, en application des § 83 Par. 6 Phrase 2 CIC.

3.4. Sous réserves des limites imposées par le CIC, la Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Sous réserves des limites prévues par le CIC, elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Sous réserves des limites prévues par le CIC, la Société est autorisée à recourir à et à détenir des prêts, ainsi que des sûretés en garantie (y compris sous la forme d'une sûreté réelle ou d'une charge sur la propriété immobilière), lorsqu'elle a l'intention d'acquérir des actifs.

3.5. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société peut effectuer toutes les transactions commerciales et prendre toutes les mesures nécessaires à l'achèvement de l'objectif détaillé ci-dessus, aussi longtemps que celles-ci sont permises par le CIC et par les règles d'investissement applicables au Fond.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à treize mille quatre cent euros (13.400 EUR), représenté par:

- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);
- Dix (10) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»);

toutes ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.2.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de Parts Sociales à condition que l'annulation concerne toutes les Parts Sociales émises dans une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales. Les rachats et annulations de catégorie de Parts Sociales, devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la catégorie de Parts Sociales J).

Dans l'hypothèse d'une diminution du capital social par le rachat et l'annulation de catégories de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales des catégories de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie visée détenues par ces derniers qui est rachetée et annulée.

5.2.2. La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.

5.2.3. Le Montant Total d'Annulation doit être déterminé par le Conseil et approuvé par les associés sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le Montant de l'Annulation Total doit être le Montant Disponible pour chaque catégorie de Parts Sociales au moment de l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales sauf en cas de décision contraire des associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.2.4. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales appropriée.

5.3 En supplément du capital social, la Société pourra avoir un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale est transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés ou du Conseil.

Les mots suivant auront les définitions suivantes aux fins de l'Article 5:

«Montant Disponible» signifie (sans double comptabilisation) le total des bénéfices nets de la Société alloués à une catégorie de Parts Sociales (incluant les profits reportés), dans la mesure où les membres de ladite catégorie de Parts Sociales auraient eu droit à un dividende, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (incluant, afin d'éviter tout doute, une prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) (ii) toutes sommes devant être allouées à un poste de réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, comme à chaque fois exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptabilisation) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (incluant des profits reportés tels que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales visée)

P = autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatifs à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée, à la condition que cela correspond aux montant disponibles conformément à la loi.

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées en réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie le montant résultant de l'annulation par Part Social devant être payé à un associé détenteur d'une Part Sociale rachetée ou annulée.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinents.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date n'excédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories de Parts Sociales visées.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant total à payer comme prix de rachat pour toute les Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales qui a été rachetée et annulée.

«Parts Sociales» signifie chaque part sociale de la Société ayant une valeur nominale de dix Euro (10 EUR) chacune.»

## **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers sous réserve de l'article 6.5, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Dans la mesure où, et aussi longtemps que les participations de HANSAINVEST sont détenues pour le compte du Fond, toute aliénation relatives aux actions appartenant à HANSAINVEST (ou une partie de celles-ci) est seulement permise avec l'accord préalable donné par le dépositaire nommé par HANSAINVEST, en vertu des §§ 80 et s. CIC, pour le Fond (§ 84 Par. 1 Nr. 5 CIC) (le «Dépositaire»). La même disposition est applicable pour toute charge relative aux actions, l'octroi d'une sous-participation dans une action et la mise à disposition de droits et de réclamations résultant des relations entre les associés. De plus, l'aliénation d'actifs détenus par la Société nécessite l'approbation du Dépositaire.



### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil. Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

#### 8.1 Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

#### 8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants et indemnisation.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2. Sous réserve de l'article 10.3., mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle le gérant pertinent est en droit autrement de recevoir:

(a) chaque gérant pertinent doit être indemnisé en dehors des actifs de la Société pour tous les coûts, charges, pertes, dépenses et dettes contractés par ce dernier en tant que gérant pertinent dans l'exécution et/ou sa décharge actuelle ou prétendue de ses devoirs, ou en relation avec ses devoirs et incluant (dans chaque cas) toute dette contractée par lui en tant que défendeur pour toute procédure civile ou pénale, dans laquelle un jugement serait rendu en sa faveur ou dans laquelle il est acquitté ou des procédures autrement organisées, sans verdict ou admission de tout manquement matériel à une obligation de son chef ou en relation avec quelque demande dans laquelle la cour lui accorderait, en sa capacité de gérant pertinent, une exonération de responsabilité pour négligence, défaut, manquement à une obligation ou rupture d'une relation de confiance avec les affaires de la Société (ou toute autre société associée); et

(b) la Société peut fournir à chaque gérant pertinent des fonds permettant de faire face aux débours réalisés ou devant être réalisés par ce dernier en relation avec quelque procédure ou demande telles que décrites dans l'article 10.2. (a) et peut autrement entreprendre toute action afin de permettre à chaque gérant pertinent d'éviter de réaliser tous ces débours.

10.3. Cet article n'inclue pas toute indemnité, qui serait interdite ou rendue nulle en vertu de la loi applicable; le présent article va en particulier s'appliquer en respectant les limites prévues par les dispositions du CIC applicables à la Société.

10.4. Les gérants peuvent décider d'acheter et de maintenir une assurance, aux frais de la Société, pour le bénéfice de tout gérant pertinent dans le cadre de toute perte ou dette, qui a été contractée ou pourrait l'être par un gérant pertinent en relation avec les devoirs et les pouvoirs du gérant pertinent, en relation avec la Société, ou toute société associée.

10.5. Dans cet article:

(a) les sociétés sont associées si l'une ou l'autre est une filiale ou si les deux sont des filiales du même personne morale; et

(b) un «gérant» signifie tout gérant ou tout autre gérant de fait (ou ancien gérant ou gérant de fait) de la Société ou une société associée.

#### **IV. Associé(s)**

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Toute modification des statuts de la Société nécessite l'approbation du Dépositaire.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) juillet et se termine le trente (30) juin de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) / réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) / réviseur d'entreprise pourront être réélus.

14.4. La Société rend disponible pour HANSAINVEST et pour le Dépositaire, des rapports financiers mensuels qui correspondent aux dispositions du §249 Par. 2 et 3 CIC. Les actionnaires reçoivent un rapport financier annuel à chaque date de clôture. Le rapport financier annuel est vérifié par un auditeur et doit être accompagné du rapport de ce dernier.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Tout paiement de dividende doit être fait conformément à l'ordre suivant:

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie A sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule soixante pourcent (0,60%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie A détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie B sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie B détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie C sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie C détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie D sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie D détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie E sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie E détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie F sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie F détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie G sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie G détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie H sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie H détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie I sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) à la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie I détenue par ces derniers, puis,

- Le solde restant doit être alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. la première catégorie de parts sociales étant la catégorie J, s'il n'existe pas de parts sociales de catégorie J, la catégorie I and ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe que des parts sociales de catégorie A).

Si l'entière des dernières parts sociales de catégorie (dans l'ordre alphabétique inverse, c.-à-d. les Parts Sociales de Catégorie J) ont été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment du paiement du dividende, le solde du paiement de dividende peut ensuite être affecté aux parts sociales de catégorie restantes dans le sens alphabétique contraire (e.g. Parts sociales de Catégorie I si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées).

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés en conformité et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique qu'établi par les règles de distribution pour les distributions de dividendes.

## **VII. Dispositions générales**

### **Art. 17.**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 juin 2016.

### *Souscription et Libération*

Best Value Europe I Platform S.à r.l., susdite, souscrit aux:

- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales De Catégorie A;

- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie B;

- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie C;

- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie D;

- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie E;

- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie F;
- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie G;
- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie H;
- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie I;
- Dix (10) Parts Sociales de Catégorie J.

Le montant de treize mille quatre cents euros (13.400 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent cinquante Euros (1.150,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé*

unique Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a.- M. Oliver Brinks, né à Hambourg (Allemagne), le 20 septembre 1967, demeurant professionnellement à Kapstadtring 8, D-22297 Hambourg, Allemagne, comme gérant de catégorie A de la Société.
  - b.- M. Sansal Ozdemir, né à Cankay (Turquie), le 31 mars 1973, demeurant professionnellement à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.
2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé, à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: SAILER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060976/792.

(160022003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

#### **Risk Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 531.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

IN THE YEAR TWO THOUSAND SIXTEEN, ON THE FIRST DAY OF FEBRUARY.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Mr Olivier BOURRAT, director of companies, residing at 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles, Belgium,
  - (2) Mrs Dominique DEHIN, director of companies, residing at 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles, Belgium,
  - (3) MMCT, a limited liability company existing under Belgian law, having its registered office at 4B, Clos de Pré Fichin, B-1410 Waterloo, Belgium, registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0872.587.650,
  - (4) FinLM, a limited liability company existing under Belgian law, having its registered office at 148, Vieux Chemin de l'Helpe, B-1332 Rixensart, Belgium, registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0874.396.206,
- all duly represented by Mr Pierre LENTZ, chartered accountant, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as shareholders of RISK DYNAMICS S.à r.l. (hereafter referred to as the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 118292, incorporated on 4 July 2006 by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1807 of 27 September 2006, which by-laws have been amended for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders resolve to proceed to a complete update of the by-laws of the Company and to insert an English version into them, the English version being henceforth prevailing in case of divergences between the English and the French texts. The by-laws will henceforth read as follows:

**“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “RISK DYNAMICS S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders or, as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and/or shareholders. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at EUR 531,000 (five hundred thirty-one thousand euros), represented by 3,100 (three thousand hundred) shares of category A and 50,000 (fifty thousand) shares of category B with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders and will constitute the board of managers of the Company (the Board).

7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 8. Powers of the Board.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either managers, shareholders or not, by the Board.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. In case of a tie vote, the chairman of the Board shall have a casting vote. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company is validly bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two (2) managers, or, as the case may be, (ii) the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or e-mail.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits.

##### Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4. Any interim dividends distributed by the board of managers in accordance with article 15.3 will need to be confirmed by the ordinary general meeting of shareholders of the Company on the basis of the annual accounts of the relevant financial year.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.



## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are valued at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, whom is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE PREMIER FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Monsieur Olivier BOURRAT, administrateur de sociétés, demeurant au 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles, Belgique,

(2) Madame Dominique DEHIN, administrateur de sociétés, demeurant au 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles, Belgique,

(3) MMCT, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 4B, Clos de Pré Fichin, B-1410 Waterloo, Belgique, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0872.587.650,

(4) FinLM, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 148, Vieux Chemin de l'Helpe, B-1332 Rixensart, Belgique, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0874.396.206, tous ici représentés par Monsieur Pierre LENTZ, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associés de RISK DYNAMIC S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 118292, constituée en date du 4 juillet 2006 suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1807 du 27 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés, représentés comme dit ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

### *Résolution unique*

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et d'y insérer une version anglaise, la version anglaise primant désormais en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français. Les statuts se liront désormais comme suit:

### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «RISK DYNAMICS S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou

militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au lieu de son siège social ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société régie par le droit luxembourgeois.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion, le contrôle et le développement de telles participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de capital. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et/ou associés. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 531.000 (cinq cent trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) parts sociales de catégorie A et 50.000 (cinquante mille) parts sociales de catégorie B, avec une valeur nominale EUR 10 (dix Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société directement proportionnelle avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour tous autres éléments, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé sur demande.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants qui seront nommés par une résolution des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne seront pas nécessairement associés et constitueront le conseil de gérance de la Société (le Conseil).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucune raison) par résolution du ou des associé(s).

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, gérants ou non.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou à la demande d'un des gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est, en principe, au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite pour toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter à chaque réunion du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

9.5. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le président du Conseil aura une voix prépondérante. Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et liantes comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue, et porteront la date de la dernière signature. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être attestées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera valablement engagée, vis-à-vis des tiers et dans toutes matières par (i) la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société, ou, le cas échéant, par (ii) la/les signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à l'occasion de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Chaque associé dispose de droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être attestées par lettre ou e-mail.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance préparera le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan précités au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans le respect des conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance; et
- (iv) dès lors que l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4. Tous dividendes intérimaires distribués par le conseil de gérance conformément à l'article 15.3 devront être confirmés par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société sur la base des comptes annuels de l'exercice financier concerné.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016062560/396.

(160023730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**FAH - Harwich (EC & LD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 203.557.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Funding Affordable Homes Finance Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ten thousand Great British Pounds (GBP 10,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 199.122,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed in due form by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular directly or indirectly acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

The Company, as shareholder of a subsidiary company, may provide a guarantee limited to its contribution to such subsidiary in the event that i) such subsidiary is wound-up or ii) for the payment of such subsidiary's debts and liabilities contracted before it ceases to be a shareholder or for the iii) payment of the costs, charges and expenses of winding up or iv) the adjustment of the rights of the contributions among shareholders.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the companies/undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may with the consent of the Homes and Community Agency (or any successor regulatory body), (the HCA), pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets that are deemed to be social housing assets by the HCA.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being un-

derstood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination: "FAH - Harwich (EC & LD) S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

#### **Art. 6. Share capital - Shares.**

##### 6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at ten thousand Great British Pounds (GBP 10,000) represented by 100 (one hundred) shares (parts sociales) of a par value of one hundred Great British Pounds (GBP 100), each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

##### 6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

##### 6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

##### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

##### 6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

##### 6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

##### 6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price

for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

#### **Art. 7. Management.**

##### **7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

##### **7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

##### **7.3 - Representation and signatory power**

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

##### **7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures**

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and

effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of November of each year at 3.15 p.m. CET. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Financial year - Annual accounts.**

12.1 - Financial year The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of July and ends on the 30<sup>th</sup> of June of the next year.

#### 12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

#### **Art. 13. Distribution of profits.**

#### 13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.



An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

#### 13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provision*

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin as from the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30<sup>th</sup> of June 2016.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Funding Affordable Homes Finance Company S.à r.l. . . . .	100	10.000	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of ten thousand Great Britain Pounds (GBP 10.000) is now available to the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder:*

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Mr. Andrew Dawber, born on 19<sup>th</sup> August 1961 in Wigan, United Kingdom professionally residing at 50 Berkeley Street, London W1J 8HA, United Kingdom, as a class B manager;

- Mr. James Dunn, born on 22 May 1979 in Romsey, United Kingdom, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager; and

- Ms. Fabienne Montois, born on 22 September 1963 in Thionville, France, residing professionally at 47-49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class A manager.

2. The sole shareholder of the Company resolved to establish the registered office of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Funding Affordable Homes Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, d'un capital social de dix mille Livres Sterling (10.000 GBP) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.122,

ici représentée par Madame. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

La Société, en tant qu'associé d'une société filiale, peut octroyer une garantie limitée à l'apport de cette filiale dans le cas où i) cette filiale est mise en liquidation ou ii) pour le paiement des dettes et éléments du passif de cette filiale contractées avant qu'elle ne cesse d'être associée de cette filiale ou iii) pour le paiement des frais, charges et dépenses de la liquidation ou iv) pour l'ajustement des droits d'apport parmi les associés.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut, avec le consentement de Homes and Community Agency (ou tout autre entité réglementaire qui lui succède) (le HCA), gager,

transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs, qui sont considérés comme étant des actifs de logements sociaux par le HCA.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "FAH -Harwich (EC & LD) S.à r.l.".

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (10.000 GBP) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100 GBP) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts

Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

#### 6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### 6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

### **Art. 7. Gérance.**

7.1 - Nomination et révocation La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le (s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ("conference call") via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de novembre de chaque année à 15h15 CET. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

##### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 13. Distribution des bénéfices.**

#### 13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère (nt) aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 30 juin 2016.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Funding Affordable Homes Finance Company S.à r.l. . . . . .	100	10.000	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de dix mille Livres Sterling (10.000 GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,-euros.

#### *Résolutions de l'associé unique:*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Andrew Dawber, né le 19 août 1961 à Wigan, Royaume-Uni résidant professionnellement au 50 Berkeley Street, London W1J 8HA, Royaume-Uni, comme gérant de classe B;

- M. James Dunn, né le 22 mai 1979 à Romsey, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de classe B; et

- Mme Fabienne Montois, née le 22 septembre 1963 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 47-49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérante de classe A.

2. L'associé unique de la Société a décidé d'établir le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016060978/584.

(160022284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

#### **80137 Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.871.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016067741/10.

(160029749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

#### **Food Delivery Holding 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.872.300,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.196.

Monsieur Philipp LEDERER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 janvier 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A

- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.  
Food Delivery Holding 5. S.à r.l.

Référence de publication: 2016067368/17.

(160030289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Sysco Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.620.

En date du 8 février 2016, l'associé unique de la Société a pris acte des décisions suivantes:

- Démission de Cédric Bradfer de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 8 février 2016;
- Election de Constanze Schmidt, née le 8 novembre 1976 à Gardelegen, Allemagne, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 8 février 2016, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067615/13.

(160029938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Santa Lucia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.441.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.  
*Pour Alpha Expert S.A.*

Référence de publication: 2016067624/11.

(160030146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---

**Sherpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 22.276.

Par la présente il est signalé que Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, établie au 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg et inscrite au R.C.S. sous le numéro B 6307, a été nommée dépositaire des actions au porteur et du registre des actions au porteur de la société Sherpa s.a. inscrite au RCS. sous le numéro B 22276 et dont le siège social est au 1, Kareschbiereg L-8398 Roodt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067631/13.

(160029821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

---